

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne :

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 c. Faits divers... 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

SAUMUR 6 Décembre 1882.

Chronique générale.

SENAT. — Séance d'hier. — La discussion générale est reprise sur la suppression de la formule actuelle du serment judiciaire.

La parole est donnée à M. Humbert, auteur d'un contre-projet dont il a annoncé la présentation à la séance de la veille. Ce contre-projet consiste dans le maintien du serment tel qu'il existe actuellement, c'est-à-dire du serment religieux. Toutefois, suivant M. Humbert, le principe de la liberté de conscience exige que ce serment religieux ne soit pas imposé à celui qui ne professe aucune religion.

M. Robert de Massy, rapporteur, déclare ne pas s'opposer au renvoi du contre-projet dont il s'agit à la commission. M. Deves, ministre de la justice, fait des réserves au sujet du renvoi à la commission ; mais ce discours, rempli de déclarations contradictoires, est absolument incompréhensible pour la grande majorité du Sénat.

Ce renvoi est prononcé : quelques membres de la droite lèvent seuls la main contre. M. Fresneau rappelle qu'il a déposé la veille une demande d'interpellation sur la circulaire du ministre de l'instruction publique relative à l'enlèvement des chrétiens des écoles.

Judi, le Sénat se réunira pour l'élection de deux sénateurs inamovibles.

M. Barry, sous-chef de cabinet du président du conseil des ministres, est nommé secrétaire général de la présidence du conseil et chef du cabinet de M. Duclerc au ministère des affaires étrangères, en remplacement de M. Delaroche-Vernet, décédé.

En conseil des ministres, il a été décidé que M. Tirard, au moment de la discussion du budget du ministère des finances devant le Sénat, si M. Léon Say intervient, fera une déclaration sur la véritable situation financière de la France.

Le ministre de l'intérieur ayant été informé que dans plusieurs villes de la région du Midi il s'était formé depuis peu de temps différentes réunions qui avaient pris partout le même titre : « Cercle révolutionnaire », vient de prescrire aux préfets des départements du Midi de faire dissoudre ces cercles immédiatement, ces réunions n'étant qu'un moyen de communication des agents du parti anarchiste entre eux.

Le National annonce que le directeur de l'Assistance publique est d'accord avec le préfet de la Seine et le ministre de l'intérieur pour la suppression des aumôniers d'hôpitaux à partir du 1er janvier.

Les inspecteurs d'académie viennent d'être chargés de prévenir officiellement les commissions scolaires en exercice, d'être moins indulgents pour les délinquants à la loi du 28 mars.

Poussé par certains députés, le ministre de l'instruction publique paraît vouloir que

désormais la loi soit rigoureusement appliquée partout.

Le père de M. Gambetta était attendu hier à Ville-d'Avray.

Malgré les nouvelles très-rassurantes données par les journaux opportunistes, l'entrée de la chambre du malade étant interdite à ses amis, il règne une grande inquiétude au sujet de son état.

LES BIENS DE MAIN-MORTE.

Le gouvernement de la République a fait beaucoup de bruit au sujet des biens que l'on est convenu d'appeler de main-morte, c'est-à-dire des biens qui appartiennent aux séminaires, aux fabriques et aux congrégations religieuses.

Or, veut-on savoir quel est le total de ces biens ? C'est l'administration des finances qui vient de publier elle-même ce total, et nous ajoutons, avec ladite administration, que ce total comprend tous les biens possédés par les établissements ou associations.

Voici ce relevé ; il est instructif :

Table with 2 columns: Type of establishment and Area in hectares. Rows: Séminaires (9,845), Fabriques (41,818), Congrégations (20,754).

Ajoutons que ces chiffres comprennent les bâtiments et terrains en dépendant, églises, chapelles, hôpitaux, orphelinats, hospices d'incurables, maisons d'écoles, collèges, colonies agricoles, etc. Tout a été englobé dans ces chiffres.

Et maintenant, veut-on savoir quelle est la taxe qui a été imposée à ces biens dits de main-morte :

Table with 2 columns: Type of establishment and Amount in francs. Rows: Séminaires (35,256), Fabriques (99,307), Congrégations (72,941).

C'est-à-dire que si les 54,000,000 d'hectares dont se compose le sol de la France étaient taxés sur la même base, ils rapporteraient au Trésor 400,000,000 quatre cent millions !

On voit quelle est la justice qui a présidé à l'établissement de cet impôt et combien le peuple est trompé quand on lui affirme que les congrégations et le clergé sont riches outre mesure et ne paient rien à l'État. (Le Paysan.)

UN INDICE INQUIÉTANT.

Voici ce que nous lisons dans la Houille, journal technique qui ne fait point de politique et se borne à constater des faits :

« Les houillères du Nord sont en ce moment visitées par une foule de voyageurs allemands venant offrir des aciers, des bois, des huiles, des graisses, etc., etc. En même temps, il ne se passe pas de jours où elles ne reçoivent des circulaires des maisons allemandes offrant ces produits à des prix inférieurs à ceux pratiqués en France. C'est là l'indice d'un développement industriel en Allemagne considérable et inquiétant pour la France, où les grèves, les revendications des ouvriers, les demandes d'augmentation de salaires sont en voie de compromettre toutes les industries françaises. »

Ceci nous rappelle les paroles suivantes, que nous devons regarder, non comme un simple avertissement, mais comme une menace. Les industriels et les ouvriers français devraient tous les faire placarder en grosses lettres dans leurs usines et ateliers :

« Nous avons vaincu la France en 1870 sur les champs de bataille ; nous voulons la vaincre de nouveau sur le terrain industriel et commercial. » 1881. — PRINCE HÉRITIER D'ALLEMAGNE. »

ÉTRANGER

L'Angleterre voulait qu'Arabi échappât à la peine capitale. Ainsi a été fait. La chose a été bâclée samedi en deux temps, trois mouvements — nous voulons dire en deux

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE A JACQUES

PAR CHARLES DESLVS.

Un soir, c'était à la villa du bord de la mer, on y passait chaque été, un soir que les deux jeunes compagnes étaient assises au bord de la pelouse, à quelques pas de la plage, Antoinette fit un brusque mouvement, et désignant du doigt un canot, qui, jusqu'alors invisible parmi l'archipel noirâtre de la Moulère, commençait à se mouvoir, remis à flot par la marée montante :

— Quelle est cette barque ? Elle ne ressemble pas à celles qu'on voit par ici... Il n'en vient jamais là... il y a même du danger... Comment s'y trouve-t-elle ? Pourquoi ?

— Eh ! je ne le sais pas, moi ! répondit en souriant Zoé. Qu'est-ce que ça te fait ?

— Qui donc appelle-t-il ? Je ne vois personne, fit Antoinette en explorant du regard les rochers.

Un homme s'en détacha tout à coup, juste à cette même place où, cinq années auparavant,

Jacques avait attendu lors du premier bain des deux fillettes.

— Quel est cet homme ? murmura la fille de Jacques avec une émotion de plus en plus étrange.

Un vaste caban de mer enveloppait, en échouant l'inconnu. Il se hâta de rejoindre celui qui le rappelait, il reprit place dans l'embarcation qui tout aussitôt s'éloigna.

Le soleil couchant répandait de toutes parts une rougeâtre lueur, sur laquelle, à la surface de la mer, les moindres objets se détachaient nettement en noir.

Malgré la distance, l'homme au caban restait parfaitement visible, assis au gouvernail et la tête tournée vers le rivage.

On eût dit qu'il regardait obstinément Antoinette qui, de son côté, avec une même obstination, le regardait aussi.

— Ah ! ça, mais qu'as-tu donc ? répéta pour la troisième fois Zoé toute surprise, et que la bizarre curiosité de sa compagne amusait.

Antoinette, comme se réveillant enfin, lui répondit :

— Moi ! rien... je ne sais pas... il m'a semblé qu'il y avait un péril... et cela m'a ému... Mais non... non... voici la barque qui s'en va... qui s'en va...

Et, fixement, elle le regardait toujours.

— Br !... fit Zoé, j'ai froid, rentrons. Mais

c'est égal, tu es quelque chose que tu ne veux pas me dire, mystérieuse !

Plus que jamais, Antoinette se garda d'une confidence.

Qu'eût-elle dit, d'ailleurs ? Comment expliquer ce qui venait de se passer en elle-même ? Elle ne le savait pas.

Durant la nuit, ne pouvant dormir, mais fermant les yeux pour rêver, à plusieurs reprises, elle les rouvrit tout à coup, espérant surprendre le regard bien connu, le sourire bien-aimé qui, jadis, se retrouvait toujours à son réveil.

Le lendemain, la fille de Jacques était triste, un peu pâle, tout agitée. Elle parla peu. Elle cherchait la solitude.

Vers le déclin du jour, elle était assise au plus fourré du parc, en face d'une grande charmille qui formait limite du côté de la campagne.

Fatiguée de l'insomnie de la nuit précédente, ne pensant à rien, regardant sans voir, immobile, elle suivait machinalement le vol capricieux d'un petit oiseau dans la haie, lorsque tout à coup, à travers le feuillage, elle vit briller deux yeux... deux yeux noirs comme ceux de Jacques.

Elle se redressa vivement, jeta un cri, voulut s'élançer, courir... mais ses forces la trahirent, l'émotion la fit chanceler, elle s'évanouit.

Georges et Zoé n'étaient qu'à quelques pas de là. Ils la cherchaient. Ils accoururent. Le frère l'em-

porta dans ses bras jusqu'au pavillon de la terrasse ; la sœur lui fit respirer des sels. Elle revint à elle, elle ouvrit les yeux.

— L'avez-vous vu ?... — Qui ?... — De l'autre côté de la haie... — Non... personne.

La vue d'un ciel enflammé comme celui de la veille l'attira vivement vers la fenêtre.

Sur la mer, le même canot. A l'arrière de ce canot, l'homme au caban, le même homme.

— Ah ! murmura-t-elle en portant la main à son cœur, ah ! je ne m'étais pas trompée, c'est lui !

XI

Quelques jours plus tard, le vicomte Henri de Marville arrivait.

— Vous le voyez, je profite de l'invitation. J'en abuserai... Me voici pour tout un mois à Trouville.

— Et... pas encore converti ? — Hélas ! pas encore !... Mais ne l'impatiente pas, ami Georges, ça viendra... quand je serai tout à fait ruiné. Je n'ai garde d'oublier nos conventions... Tu te les rappelles ?

Georges sourit, haussa l'épaule et lui tendit la main.

Durant toute une quinzaine, le vicomte vint presque chaque jour, déjeuner par-ci, dînant par-là, vif et joyeux comme un allegro de Rossini,

séances du conseil de guerre, de quelques minutes chacune, séparées par un court entr'acte.

Arabi s'est déclaré coupable et a été condamné à mort. Après quoi, le Khédive lui a immédiatement fait grâce de la vie et a commué sa peine en exil perpétuel. Cette comédie judiciaire avait été fort bien réglée et les rôles en étaient parfaitement sus; elle a donc fort bien marché.

Voici les dépêches relatives à cette condamnation :

Le Caire, 3 décembre. — La commission des poursuites ayant abandonné hier toutes les accusations contre Arabi, excepté celle de rébellion à main armée, M. Broadley a consenti à ce que l'enquête préliminaire fût abandonnée et qu'Arabi fût traduit devant le conseil de guerre.

Suivant l'acte d'accusation, qui invoque l'article 96 du code militaire ottoman et l'article 59 du code pénal ottoman, Arabi est convaincu de s'être révolté et d'avoir refusé d'obéir à l'ordre qui lui fut donné par le Khédive de se soumettre et de licencier son armée.

Arabi a été traduit ce matin à neuf heures devant le conseil de guerre qui était réuni, sous la présidence de Réouf-Pacha, dans l'une des salles de l'ancien bâtiment de la Daira.

M. Wilson était présent : il est chargé de surveiller le procès pour le compte du gouvernement anglais.

Le gouvernement égyptien ne s'était fait représenter par aucun avoué.

Arabi était assis à côté de ses avocats, MM. Broadley et Napier. Aucun autre prisonnier n'était présent.

Réouf-Pacha a donné lecture de l'acte d'accusation et a demandé communication du plaidoyer fait en faveur d'Arabi.

Ce dernier a alors remis certains documents à M. Broadley, qui a déclaré aussitôt qu'Arabi, de son plein gré et sur le conseil de ses défenseurs, s'avouait coupable.

M. Broadley a communiqué ensuite ces documents au président qui, après les avoir lus, a dit que le conseil de guerre en prendrait acte.

Le jugement a été renvoyé à cette après-midi.

Peu de personnes assistaient à cette première audience qui a duré seulement quelques minutes.

Le Caire, 3 décembre. — Le conseil de guerre s'est réuni de nouveau à trois heures du soir et le président a lu le jugement déclarant qu'Arabi s'étant avoué coupable, la cour n'avait d'autre alternative que celle de le condamner à mort, conformément à la loi.

Le jugement a été soumis au Khédive, qui a commué la peine de mort prononcée contre Arabi en bannissement perpétuel.

Lorsque la sentence de bannissement aura été prononcée, on croit qu'Arabi se retirera sur quelque territoire appartenant aux Anglais, en faisant la promesse de ne pas quitter le lieu qu'il aura choisi comme exil.

enchante des autres et de lui-même.

— Ah ! disait-il à son ancien condisciple, ah ! je me sens bien ici. L'air qu'on y respire me rafraîchit le cerveau, me retrempe le cœur. C'est bon tout de même la vie de famille... Est-ce que je me serais trompé sur ma vocation?... Quel dommage qu'il soit trop tard ?

— Trop tard !... à vingt-cinq ans !
— Eh ! ce n'est pas l'âge qui m'effraye, c'est la situation financière.

— Raison de plus pour enrayer... Voyons, que te reste-t-il ?

— Est-ce que je sais !... Mais bah !... Qu'ai-je donc ce soir ? Il paraît que la sagesse est contagieuse... Comme on ritait de moi !... A demain... Le lendemain, Henri ne vint pas.

Il reparut le surlendemain, plus gai, plus sémitant, plus étourdissant encore que de coutume. Mais cette fois ce fut un feu de paille; il s'éteignit aussitôt. La visite s'acheva mélancoliquement.

— Mais qu'as-tu donc ? demanda Georges qui, s'en allant lui-même à Pont-l'Évêque, le reconduisit à cheval jusqu'à Trouville. Aurais-tu reçu quelque mauvaise nouvelle ?

— Non. C'est tout simplement qu'il me faut retourner là-bas. Je me sens menacé de devenir amoureux !

— A Trouville ?

— ... A Trouville. Mais ne crains rien pour ton

Le Caire, 3 décembre. — Le décret khédivial commuant la peine de mort prononcée contre Arabi en bannissement perpétuel porte qu'Arabi sera exécuté s'il revient en Egypte.

On télégraphie de Berne :

« Le grand conseil de Lucerne a rétabli la peine de mort dans ce canton. Samedi, le grand conseil de Saint-Gall en a voté aussi le rétablissement par 480 voix contre 47.

« Il n'y a jusqu'ici qu'un petit nombre de cantons, Lucerne, Joux, Uri, Schwytz et Saint-Gall qui soient revenus à l'ancienne législation.

« La Suisse romande, Genève, Vaud, Neuchâtel, les grands cantons comme Berne, Zurich, maintiennent l'abolition de la peine capitale. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 décembre.

On ne peut encore préjuger les intentions du parti de la baisse qui a obtenu en octobre et en novembre d'assez grands succès et qui peut en vouloir obtenir d'autres encore en décembre.

Mais la situation s'est déjà heureusement modifiée dans ce sens que les cours ont suffisamment baissé pour exercer un attrait décisif sur les capitaux de placement qui viennent sans hésitation s'employer en rentes et valeurs.

Les rentes tiennent la tête du mouvement : le 5 0/0, 115.05 et 114.97; le 3 0/0, 80.55 et 80.47; l'amortissable, 81.25, 81.30 et 81.22.

Les sociétés de crédit manifestent un peu moins d'entrain, et les affaires restent circonscrites à quelques valeurs.

La Banque de France monte de 5,440 à 5,460. La Banque de Paris de 5 fr. à 1,080. La Banque d'Escompte est à 575. Quant à l'action du Crédit Foncier, elle demeure ferme à 1,360.

Les obligations de cet établissement de crédit sont toujours en faveur, la solidité et la sécurité de ces titres n'ont pas besoin d'être démontrées.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie sont très-fermes à 520.

Le Crédit Lyonnais conserve une attitude excellente, les ordres d'achats s'effectuent couramment à 590.

Remarquons enfin la quantité d'ordres qui parviennent sur les actions de la Banque Centrale de Crédit, ce sont des valeurs de portefeuille que nul ne doit négliger d'acheter en ce moment.

Parmi les valeurs industrielles, le Suez est ferme à 2,435; le Panama reste à 487.50.

On revient aux actions de nos chemins de fer : le Lyon cote 1,587.50; le Nord se tient à 1,920; le Midi à 1,192.50; l'Orléans à 1,260.

Chronique militaire.

Les militaires de la classe de 1877, appartenant aux fractions de troupes actuellement en Afrique ou en Tunisie, viennent d'être libérés. C'est très-bien. Mais croirait-on que, pour opérer le désarmement de ces hommes, il a fallu les envoyer en détachements, commandés par des officiers, au dépôt de leurs corps respectifs, de telle sorte que des sous-officiers et soldats, partis d'Alger, d'Oran, etc., ayant leur domicile à Marseille ou Bordeaux et leur régiment à Cherbourg, ont dû traverser toute la France pour aller déposer au magasin régimentaire leurs fusils, capotes, ceinturons, havre-

ami. Si jamais la catastrophe devenait imminente, je saurais la conjurer par quelque folie à grand orchestre. Oh ! tu ne comprends pas ces choses-là toi, jeune Mentor !... Bien des choses de la part de Télémaque aux girouettes de Pont-l'Évêque ?

Quelques jours s'écouleront sans qu'on le revît à la villa.

Puis, trois ou quatre dernières visites, relativement tristes. On eût dit les adieux de quelqu'un qui va partir pour un long voyage.

Zoé, quoique toujours le sourire aux lèvres, laissa voir sur son visage une certaine émotion naïve. Elle prit Georges à part :

— Dis donc, frère, ton ami me semble avoir un chagrin. Tâche donc de le connaître et de l'en consoler. Il est si bon, monsieur Henri... la gaieté lui allait si bien !

Pour son propre compte bien entendu, Georges voulut interroger de nouveau le vicomte.

Mais, dès les premiers mots, celui-ci s'emportant contre lui-même :

— Trop tard ! le dis-je, trop tard !... Où sont mes vaisseaux ? Il est temps que je les brûle !

Impossible d'en obtenir autre chose que cette boutade.

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

sacs, etc., et, l'opération faite, rétrograder de Cherbourg sur Bordeaux ou Marseille ? C'est pourtant ce qui vient de se faire, pas plus tard qu'il y a huit jours. On aura beau nous vanter l'excellence de notre mécanisme administratif; des réglemens de complaisance, dans la circonstance visée, obligent des milliers d'hommes à de pareilles pérégrinations, manquent au moins de simplicité. Encore une observation. Qui paie tous ces frais de voyage ? L'Etat toujours naturellement. Et l'on s'étonne que le budget de la guerre se trouve d'année en année de plus en plus insuffisant !

(Avenir militaire.)

LES INONDATIONS A PARIS.

Les eaux de la Seine montent toujours : la hausse a été générale sur le fleuve et ses affluents. On signale les cotes suivantes :

Pont d'Austerlitz, 6^m 20; pont de la Tour-nelle, 6^m 40; pont Royal, 6^m 95.

Les désastres causés par l'inondation sont incalculables, tant à Paris que dans la banlieue. Le gouverneur de Paris a visité hier les communes inondées de l'arrondissement de Saint-Denis. D'un autre côté, le préfet de police, accompagné de M. Alphonse, a visité Bercy et le treizième arrondissement, où plusieurs rues sont inondées.

Les eaux d'infiltrations continuent dans les quartiers des deux rives : elles commencent à se faire jour rue de l'Université, de Lille, de Bourgogne et au ministère de la guerre.

La rue Adélaïde, en face du barrage de l'île de la Grande-Jatte, est complètement inondée : on n'y va qu'en bateau, dans les maisons il y a 30 centimètres d'eau.

Les démolitions continuent dans les quartiers riverains, avec beaucoup de danger; les passerelles sont peu solides et les communications de la voie usuelle sont interrompues dans beaucoup d'endroits.

Dans le quartier de la place Maubert, on déménage tout ce qui se trouve dans les sous-sols. Le même fait se produit à Grenelle et à Auteuil.

Les canaux débordent : plus de 300 bateaux sont sans ouvrage.

Les dernières nouvelles sont défavorables : la Seine doit atteindre au Pont-Royal la cote de 7 mètres. La crue de la Marne sera également plus forte qu'on ne pouvait le prévoir hier. On peut en dire autant de l'Oise.

En amont et en aval de Choisy, la Seine couvre un espace de cinq kilomètres.

A l'île de Saint-Ouen, un bateau à vapeur de la compagnie des touages tient constamment ses feux allumés pour porter secours sur les points menacés.

L'inondation de 1872 est dépassée et les dégâts approximatifs, évalués jusqu'à présent par les autorités municipales, s'élèvent à près de deux millions.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CRUE DE LA LOIRE.

Le maximum de la crue a été observé à Saumur aujourd'hui mercredi, dans la matinée, à 5^m 20. Depuis ce moment la Loire est étiée.

La dépêche publiée dans notre numéro d'hier est la dernière reçue; aussi espère-t-on que l'eau va décroître.

Il est bien temps. Depuis trois ou quatre jours déjà, quelques rues du quartier des Ponts sont envahies et l'on ne peut aborder les maisons qu'à l'aide de passerelles ou en bateau. L'île d'Offard et l'île Maf-ray sont entièrement couvertes; la rue de la Marine est inondée depuis la rue du Port-Cigogne jusqu'à la rue de la Visitation. Plusieurs ruelles du même quartier sont sous l'eau.

On ne signale aucun accident.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Par 237 voix contre 231, la Chambre a repoussé un amendement de M. Paul Bert, demandant un crédit de 12,000 fr. pour fondation d'une chaire de physiologie comparée à Lyon.

MM. Bury et Maillé (Alexis) ont voté pour. MM. Benoist, de Civrac, le comte de Maillé, de Soland, de Terves ont voté contre.

— La Chambre a accepté par 246 voix

contre 204 un amendement de M. Roguet, pour un laboratoire annexe à la chaire de pathologie (5,000 fr.).

Mêmes votes que ci-dessus.

— La Chambre a repoussé par 239 voix contre 230 un amendement de M. Maze pour un crédit de 60,000 fr. à affecter aux bibliothèques populaires.

Mêmes votes que ci-dessus.

Sur l'ordre de M^r l'Évêque, des prières publiques seront dites pendant toute cette semaine dans toutes les églises d'Angers pour demander à Dieu un temps plus favorable aux biens de la terre.

ASSOCIATION ARTISTIQUE.

Ainsi que nous l'avons dit déjà, la Société Sainte-Cécile d'Angers et l'Orphéon de la Possonnière se feront entendre dimanche prochain, 10 décembre, au grand Concert extraordinaire de l'Association artistique.

A ce sujet, nous reproduisons avec plaisir la note suivante qui nous a été communiquée :

LA SOCIÉTÉ SAINTE-CÉCILE ET L'ORPHÉON DE LA POSSONNIÈRE.

« On n'a certainement pas oublié le brillant concours apporté l'année dernière par la Société Sainte-Cécile à l'Association artistique d'Angers. L'adjonction de l'élément choral à l'élément symphonique était universellement désiré. Cette année, grâce à l'intelligente initiative et au dévouement artistique de M. Louis de Romain, président de la Société de Sainte-Cécile, des résultats plus importants encore pourront sans aucun doute être obtenus.

« En effet, M. de Romain, justement impressionné par ce qu'il a vu à l'étranger, essaie de réunir les éléments musicaux de notre contrée. C'est ainsi que pour la première fois nous verrons une société chorale d'une petite commune des environs de la ville joindre ses efforts à ceux de la Sainte-Cécile et de l'Association artistique, pour arriver à un résultat artistique meilleur. Puisse ce noble exemple être suivi. Le Vin des Gaulois, qui sera interprété par plus de cent exécutants, est une belle page musicale pleine de couleur et de franchise comme sait en écrire l'immortel auteur de *Fant*.

» J. B. »

Au grand Concert de dimanche, avon-nous dit, figureront également M. Arthur Coquard, compositeur, M. Alphonse Hasselmanns, harpiste, et M. A. Quirot, baryton du Théâtre-Lyrique et des Concerts de Paris.

Voici ce que le *Voltaire* écrit sur MM. Coquard et Hasselmanns dans son numéro d'hier :

« Enfin ! voici du nouveau dans les Concerts parisiens... Dimanche, nous avons pu goûter chez Pasdeloup une œuvre absolument inédite... »

« Il s'agissait d'un poème symphonique de M. A. Coquard, un de nos jeunes musiciens d'avenir qui, comme tant d'autres, hélas ! a en ce moment en portefeuille deux grands opéras avec Armand Silvestre.

« L'Ossian de M. A. Coquard se recommande par une facture très-franche et des idées mélodiques abondantes.

« L'œuvre se présente comme une sorte de synthèse, qui résume les pensées suggérées par la lecture de contes attribués à Ossian.

« Les *Chants du Barde* y jouent un grand rôle, représentés qu'ils sont par des soli de harpe d'une mélodie pénétrante et suave.

« C'est M. Hasselmanns qui tient la partie de harpe, non seulement en virtuose, mais — ce qui est infiniment mieux — en poète inspiré. Tous mes compliments.

« L'auteur a développé sa pensée en forme de morceau symphonique; il aurait pu appeler sa composition une ouverture aussi bien, les idées s'y exposant comme dans les préludes d'opéras.

« Ce qui m'a le plus frappé, après les contours très-nets et très-caractéristiques des formules mélodiques, c'est la lumineuse clarté des procédés d'orchestre.

« M. Coquard ne s'évertue jamais à quinquessiner ses accompagnements; il fait des différents timbres de l'orchestre un assemblage généreux et solide et marie adroitement entre elles les sonorités qui se conviennent le mieux.

« Par ce procédé très-simple — mais auquel il fallait songer cependant — il a réuni

à produire une véritable sensation auditive, en accouplant la harpe avec l'alto. Ça été un moment purement délicieux.

Je crois en l'avenir de ce jeune compositeur qui me paraît posséder les qualités qui font le succès au théâtre : la mélodie, la clarté, la force expansive et cette pointe de mélancolie dont le charme se subit si facilement.

La présence de MM. Coquard et Hasselmans au Concert de dimanche prochain sera donc une véritable bonne fortune pour l'Association artistique d'Angers.

M. C. Fabre, chef de la musique municipale du Mans, avait dédié, il y a quelque temps, une marche militaire de sa composition à l'Empereur de Russie, qui l'a acceptée. En retour, l'Empereur a fait remettre à M. Fabre, par l'intermédiaire de l'ambassade et de la préfecture de la Sarthe, « une bague de prix ».

On lit dans le Ménestrel :

« La Chambre des députés vient de supprimer le crédit relatif aux maîtrises des cathédrales. Cette mesure est profondément regrettable, car nul n'ignore que les maîtrises sont encore actuellement — à part les succursales du Conservatoire, — les seules écoles de musique en province qui puissent nous préparer des chanteurs. Dans le passé, les maîtrises ont été le berceau de la plupart de nos artistes célèbres. Parmi les chanteurs, on peut citer Faure et Duprez. Il faut espérer que la charité des fidèles compensera jusqu'à un certain point la mesure par trop ridicule de la Chambre, qui cependant, il faut lui en savoir gré, a maintenu la subvention de l'École de musique religieuse, fondée par Niedermeyer. M. Fallières s'est fait le défenseur de cette institution, maintenant plus indispensable que jamais, et a rappelé les réels services qu'elle rend dans toutes les branches de l'art.

Suicide à Moulisherne. — Samedi dernier, le nommé François Aubier, chiffonnier, âgé de 24 ans, demeurant à la Pelouse, commune de Moulisherne, a été trouvé mort à son domicile ; il avait à la main un revolver.

Ce jeune homme s'est suicidé dans les circonstances suivantes :

Dans la journée du 29 novembre, Aubier s'est enfermé chez lui, puis il a absorbé une certaine quantité d'eau-de-vie, après quoi il s'est jeté sur son lit tout habillé ; il s'est d'abord tiré un premier coup de revolver dans la bouche, mais ce premier coup n'ayant pu déterminer la mort, il s'en est tiré un second dans le côté droit de la tempe ; cette fois, la mort a dû être instantanée.

Les voisins n'ont entendu aucune détonation, mais ne voyant pas paraître Aubier le jeudi, ils avertirent M. le juge de paix qui fit ouvrir la porte ; on vit alors ce malheureux couché sur son lit et baignant dans son sang.

On trouva sur la table du suicidé une lettre ainsi conçue : « Je meurs, car on m'a trompé ; l'injustice règne chez des gens. Adieu, chers parents. Trop de bon cœur pour supporter tout cela. Vous serez payer tous les comptes qui sont inscrits sur mon calepin et vous payerez les factures. »

On attribue ce suicide à la crainte de voir tourner à son désavantage une plainte portée par lui à la suite d'une rixe contre deux autres personnes.

LE CRIME DE JALLAIS.

La commune de Jallais (canton de Beaupréau) vient d'être le théâtre d'un drame épouvantable. Un vieillard de 87 ans a été assassiné par un fou dans les circonstances suivantes :

Samedi matin, vers onze heures, le sieur Gourdon, Eugène-François, âgé de 34 ans, perruquier et aubergiste, rasait dans son établissement le sieur Biotteau, Pierre, vieillard octogénaire. Tout d'un coup, pris subitement de folie furieuse, le barbier s'acharne sur son client et lui porte à la gorge un coup de rasoir dont la violence fut telle que la victime en a été presque décapitée, sans avoir pu ni résister, ni pousser un cri.

Les deux sœurs du meurtrier, qui habitent avec lui, ont été témoins de cette horrible scène dont elles n'ont pu empêcher

l'accomplissement, le fait s'étant passé en moins de temps qu'il n'en faut pour le raconter. Elles ne purent qu'appeler au secours. A leurs cris accoururent les voisins et des gendarmes qui relevèrent le cadavre de la victime et s'assurèrent de la personne du fou furieux, lequel n'opposa du reste aucune résistance.

Depuis le crime, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, Gourdon, tantôt a gardé un mutisme complet, tantôt n'a répondu que quelques paroles incohérentes aux interrogations.

D'après certains renseignements, cet accès d'aliénation mentale n'est pas le premier auquel aurait été en proie l'assassin, qui se livrait du reste à des excès alcooliques.

La folie seule paraît avoir motivé ce crime qui n'a pas de mobile ; Gourdon vivait en effet en bonne intelligence avec la victime, qui habitait près de chez lui.

L'assassin a été maintenu à la disposition de la justice et sera soumis à un examen médical.

M^{me} Marie Laurent va entreprendre, à partir du 10, une tournée en province, avec les *Erinyes*, de M. Leconte de Lisle.

M^{me} Marie Laurent jouera le rôle de Klytemnestra, qu'elle a créé avec tant de succès à l'Odéon en 1873. M. Maurice Luguet, prêté par M. Koning, jouera le rôle d'Orestes, créé par Taillade.

Voilà une tournée qui ne peut qu'être fructueuse et dont le côté éminemment artistique obtiendra certainement le plus brillant accueil.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 30 novembre 1882.

NAISSANCES.

Le 2. — Jeanne Coudert, route de Varrains ; — Renée Piéron, rue de la Porte-Neuve ; — Armande-Emélie Huberdeau, rue de Fenet.

Le 3. — Marie-Louise Guilleux, rue de la Visitation ; — Julienne Le Roch, rue de Fenet.

Le 5. — Noël-René Gautron, rue des Capucins.

Le 6. — Baptiste-Louis Loyeau, rue de Nantilly.

Le 8. — Augustine Penverne, rue de la Visitation.

Le 10. — Madeleine Sageot, rue Saint-Nicolas ; — Eugénie-Marie-Louise Lambert, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Edmond-François Fimbel, rue du Petit-Pré ; — Marie-Joseph Hervé Sarrebourse de la Guillonnière, quai de Limoges.

Le 13. — Berthe Guichard, rue de la Visitation.

Le 16. — Germaine Bougreau, hameau du Petit-Puy.

Le 17. — Louise Boril, rue de Fenet.

Le 18. — Adèle-Augustine Champ, rue du Bellay.

Le 19. — Claire-Marie Saulnier, rue Saint-Nicolas.

Le 24. — Marie-Louise Rogreau, rue Saint-Nicolas.

Le 25. — Louise-Léontine Bernard, rue de Bordeaux ; — Augustine Delarue, hôtel de la Gendarmerie ; — Edouard-Albert Marquis, rue de la Fidélité.

Le 29. — Marguerite-Baptistine Nivollet, rue Saint-Nicolas.

MARIAGES.

Le 4. — Augustin Pinçon, domestique, a épousé Marie Piau, domestique, tous deux de Saumur.

Le 6. — Alphonse-Michel Gras, corroyeur, a épousé Clémence-Marie Scipion, couturière, tous deux de Saumur ; — Léopold-Emile Baranger, tailleur d'habits, a épousé Louise Castiliane, lingère, tous deux de Saumur.

Le 7. — Dominique-René Choyer, boulangier, de Saint-Clément, a épousé Anne-Marie Eugénie Brossier, couturière, de Saumur.

Le 8. — Charles Bouchard, employé de commerce, a épousé Berthe-Louise Bayle, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 25. — François Carroux, domestique, a épousé Céline-Anne Lambert, couturière (veuve), tous deux de Saumur.

Le 27. — Alexandre-Philippe Pelé, jardinier (veuf), de Saumur, a épousé Marie-Madeleine Guiocheau, jardinière, de Baugéux.

Le 29. — Gustave-Edmond Delamotte, sellier, a épousé Gabrielle Brillouin, couturière, tous deux de Saumur ; — Victor-François Dupré, fabricant de chandelle, a épousé Irma-Marie Barreau, couturière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 4^{er}. — Eugène Gaucher, cordier, 59 ans, rue de la Visitation ; — Amédée-Charles Hamon, contrôleur au chemin de fer, 52 ans, ancienne route de Tours ; — Perrine Mondon, sans profession, 66 ans, veuve Jean Leroux, à l'Hospice ; — Albert Aumason, 8 jours, Montée-du-Fort.

Le 2. — Claude Boutard, propriétaire, 80 ans, rue Saint-Lazare ; — Jean-Amable Blanchet, tailleur d'habits, 47 ans, rue des Capucins.

Le 4. — Pierre-Paul Ménagé, négociant, 55 ans, rue Beaupaire ; — Marie Parent, cuisinière, 75 ans, veuve Michel Thibault, à l'Hospice.

Le 5. — Pierre Meunier, propriétaire, 53 ans, rue de Bordeaux ; — Maurice-Georges-Magloire Bersoullé, 3 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 6. — François Hellemuth, retraité, 59 ans, à l'Hospice.

Le 9. — Alexandrine Esnault, aubergiste, 48 ans, épouse Honoré Bancelin, rue de la Petite-Bilange.

Le 11. — Céline Vergne, sans profession, 44 ans, épouse François Percher, rue Dacier.

Le 15. — Jean Guérineau, cordonnier, 77 ans, à l'Hospice ; — Jeanne Thiffoine, journalière, 84 ans, veuve Pierre Derouet, à l'Hospice.

Le 16. — Marie-Virginie Chebret, domestique, 74 ans, Grand'Rue.

Le 20. — Jules-Ernest Ory, propriétaire, 23 ans, rue de Rouen.

Le 21. — Michel Renaire, journalier, 84 ans, à l'Hospice.

Le 22. — Blanche-Mathilde Robine, 48 mois, rue du Portail-Louis ; — Marie Meunier, journalière, 82 ans, veuve Denis, à l'Hospice ; — Jeannette Thibault, jardinière, 57 ans épouse Florent Bourdilleau ; — Rose-Jenny Jacob, sans profession, 84 ans, Grand'Rue.

Le 23. — Ernest-Léon Coignard, 3 ans, rue de la Visitation.

Le 24. — Jeanne Ballier, sans profession, 88 ans, veuve Louis Robineau, à l'Hospice.

Le 28. — Louis Dupuy, tailleur de pierres, 69 ans, à l'Hospice.

Le 29. — Céléste Blet, sans profession, 78 ans, veuve Pierre Gaudin, à l'Hospice ; — Marie Chazi, sans profession, 85 ans, veuve Claude Riot, à l'Hospice.

Le 30. — Georges-Louis-Sylvain Chi-pault, 6 ans, rue de la Visitation.

Faits divers.

Les *Pirates de la Savane* ne portent décidément pas bonheur aux acteurs chargés d'interpréter ce drame.

On se rappelle en effet le terrible accident survenu à Poitiers il y a deux ans, pendant une représentation de ce drame, où l'un des acteurs fut tué à la scène du duel.

Un accident à peu près identique, sinon que ledénouement n'est pas si terrible, vient de se produire au théâtre de Saint-Germain.

Il y a deux jours, on donnait les *Pirates de la Savane*.

Dans la scène du duel à l'américaine, un des acteurs, M. Luzon, a été grièvement blessé. Son fusil, qui était en mauvais état, ayant raté plusieurs fois, l'artiste le jeta par terre de dépit ; mais alors le coup partit et la balle, faisant balle, vint atteindre le malheureux comédien à la cheville, et l'artère ayant été atteinte, une hémorragie s'ensuivit.

Le blessé a été transporté à l'hôpital, où l'on craint d'être obligé de lui faire l'amputation de la jambe.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Menus faits. — Théâtres, par Damon. — La porte Saint-Georges, à Nancy, par Saint-Marc. — Revue scientifique, par le Dr B. Decaisne. — L'expédition Palmer, par R. Bryon. — Le déjeuner de l'enfant, par S.-M. — Courrier du palais, par M. Guérin. — Les convives importuns, par Taddée. — Michel-William Balfe, par Ch. Frank. — *Claude Stocq* (suite), par M^{me} Charles Reybaud. — Tempête de neige sur les côtes d'Angleterre, par T. — Bulletin

financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par Iza de Cérigny.

GRAVURES : Nancy : la porte Saint-Georges. — Le professeur Edward Palmer. — Le point de départ de l'expédition Palmer, près de Suez. — Le déjeuner de l'enfant. — Théâtre de la Porte-Saint-Martin : *Voyage à travers l'impossible*, par MM. d'Ennery et Jules Verne. — Théâtre de l'Ambigu : *les Mères ennemies*, par M. Catulle Mendès. — En voyage : les convives importuns. — Monument élevé au compositeur Balfe, dans l'abbaye de Westminster. — Tempête de neige sur les côtes d'Angleterre. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr. ; six mois, 15 fr. 10 ; trois mois, 6 fr. Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

LE SOLDAT

ALMANACH POUR L'ANNÉE 1883 (1).

La France a des armées.

A nos légions, il faut des soldats, de vrais soldats, chrétiens et Français, dignes des traditions antiques de la patrie.

L'almanach du *Soldat*, animé de ces pensées et de ces sentiments, est celui de tout Français qui a porté, qui porte, qui portera les armes.

Soldats, c'est le vôtre.

C'est aussi l'almanach de vos familles.

En le lisant, vous penserez à elles ; en le lisant, elles penseront à vous.

L'almanach du soldat a une devise :

Dieu et la France !

Que cette devise soit la vôtre.

C'est là que vous trouverez la valeur et la dignité du soldat.

L'appel, c'est la voix de la France ; le drapeau, c'est le devoir ; il faut partir.

Adieu, père, mère, sœur, amis ; adieu, Marguerite, ma promise, au revoir ; le service, c'est un honneur, je pars.

Je le sais : l'état est dur, je le porterai ; la discipline est ferme, je la respecterai ; le devoir est épre, je l'aimerai ; je serai soldat, un vrai et bon soldat.

Comme le dit l'almanach, je serai :

Le soldat de Dieu et de la France.

PAUL DECAUX.

Vieilles faïences d'Italie et de Delft, à vendre chez M. LIVERANI, 15, rue Saint-Jean, Saumur.

Attention !

L'ALMANACH D'ARLEQUIN

Est une des meilleures publications pour la propagande. Il se recommande par le choix et la convenance de ses textes, ainsi que par ses nombreuses gravures. Chaque page est illustrée. La couverture est colorée et produit un effet charmant. Son prix minime le met à la portée de toutes les bourses. — 20 centimes (25 centimes franco par la poste) pour un exemplaire. 53 exemplaires pour 8 fr. 35. 15 fr. le cent. 125 fr. le mille.

Plusieurs personnes de la même localité se réunissent et demandent par quantité afin de bénéficier des remises.

Prière de ne plus mettre aucun retard dans les commandes de l'*Almanach d'Arlequin*.

Pour apprécier la valeur thérapeutique d'un produit pharmaceutique, il faut répondre aux trois questions suivantes : 1^o Quelle est la substance active qui en forme la base ? 2^o Quel est l'effet de cette substance sur l'économie, et, par suite, dans quels cas doit-elle être ordonnée ? 3^o Quel est son mode de préparation et quelle supériorité cette préparation offre-t-elle sur les autres de même nature ?

A la première question, le titre, le nom même du médicament répond en général, et de reste. C'est ainsi que la substance active du FER BRAVAIS est évidemment le FER.

Le FER agit sur l'économie comme tonique et astringent : il reconstitue le sang et lui rend très-rapidement la couleur qu'il a perdue, c'est donc le remède le plus héroïque contre l'anémie, la chlorose et contre le cortège des accidents nerveux et autres qui accompagnent ces affections.

Quant à la préparation du FER BRAVAIS, par le fait même de la dialyse, les médecins sont d'accord pour le mettre au-dessus des préparations ferrugineuses de même nature : il est supporté par les estomacs les plus débilisés, ne provoque ni malaise gastrique, ni dérangement intestinal. Après avoir reconnu les vertus des eaux ferrugineuses, pourrait-on admettre que le FER dialysé ne présente pas les mêmes résultats d'efficacité ?

(1) Prix : 1 exemplaire 0,25 ; par la poste, 0,35 ; 15 exemplaires, 1,80 ; par la poste 2,50.

EN VENTE A PARIS : Chez Bray et Retaux, éditeurs, 82, rue Bonaparte.

Et chez Th. Dauchez, rue Furstenberg, 6. N. B. — Il est avantageux aux personnes habitant des localités desservies par une station de chemin de fer de prendre les prix non franco.

